Infos de décembre 2020

décisions de la Municipalité

Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de décembre 2020

Dans sa séance du 7 décembre 2020, la Municipalité

A accepté le principe de souscription de « bon cadeau » dans le cadre du projet « Aide aux entreprises », à l'intention des entreprises qui le demande pour leurs collaborateurs, moyennant le paiement des frais d'émission

A pris acte des modifications de l'arrêt cantonal relatif au Covid-19, concernant les réouvertures dès le 4 décembre

A décidé de souscrire des abonnements annuels au nouveau journal régional Riviera Chablais votre région qui paraîtra dès février prochain

A accordé l'accès aux salles de gymnastique du site de la Grande-Eau à l'AJA durant les weekends, sous réserve de l'application des directives cantonales relatives au Covid-19

A confirmé l'octroi d'une concession à la société gérant le centre funéraire d'Aigle lui permettant de créer un jardin d'urnes

A adjugé les travaux à une entreprise pour le changement de la chaudière de la Maison de la Dîme, qui avait été installée en 1994

A adjugé à une entreprise de maçonnerie la réfection du mur en moellon de la fontaine du Clos du Bourg

A adjugé à plusieurs entreprises les travaux nécessaires à la captation de la source 4 et à l'étanchéité du réservoir de Fontanney

Dans sa séance du 14 décembre 2020, La Municipalité

A décidé d'engager M. Killian Zeiter, via le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion, pour une durée de 3 mois, afin de soutenir le service de conciergerie suite à plusieurs cas de maladie et d'accident

A pris acte des décisions du Conseil communal du 10 décembre, soit

- Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M.
 Philippe PASCHE (PLR) et consorts intitulé: « Fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de transit ainsi qu'irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de transit ».
- Adoption du préavis municipal N° 2020-19 du lundi 28 septembre 2020, amendé, relatif à un concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons et une demande de

1 sur 3 10/02/2021 22:32

crédit d'équipement pour sa mise en œuvre, notamment au parking du Bourg.

- 1. De prendre acte du concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons ;
- 2. D'accorder à la Municipalité les crédits d'investissement suivants pour la concrétisation du concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons :

CHF 27'550.- HT pour l'accompagnement et la mise en œuvre du concept ;

- a. CHF 120'000.- HT pour l'équipement du Parking du Bourg ;
- b. CHF 280'000.- HT pour l'équipement du Parking de l'EEG;
- c. CHF 250'000.- HT pour l'installation des infrastructures de téléjalonnement
- 3. D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire de CHF 15'000.- HT pour la gestion des parkings du Bourg et de Chevron, pour l'année 2020 ;
- 4. De ne pas autoriser la Municipalité à créer une société anonyme pour la gestion des parkings
- 5. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, ces montants aux meilleures conditions et de les amortir selon nos disponibilités, mais au maximum sur 10 ans.
 - Adoption du préavis municipal N° 2020-23 du 26 octobre 2020, amendé, relatif au budget ordinaire pour l'année 2021 comprenant :

Aux dépenses CHF 47'078'300.-

Aux recettes **CHF 47'124'550.-**

Soit un excédent de recettes de CHF 46'250.-

A pris acte de la décision du Canton de Vaud de modifier l'arrêté d'application de l'ordonnance fédérale du 11 décembre concernant les mesures de lutte contre la propagation du COVID-19

A décidé d'engager M. Christophe Jornod, étudiant à l'UNIGE, en tant qu'auxiliaire en gardiennage et médiation à l'Espace Graffenried pour remplacer Mme Solène Thomas démissionnaire au 31.12.2020

A décidé de mettre en place l'activité « Je cours pour ma forme », initiation à la course pour tous les niveaux. Ce cours sera gratuit pour les résidents aiglons

A décidé d'acheter un pumptrack mobile, installation de parcours fermé qui peut se pratiquer avec différents engins (trottinette, roller, vélo, etc.). L'installation peut être déplacée en tout temps lors d'animations aux Glariers, sur la Place du Marché, dans une cour d'école ou sur l'emplacement d'une manifestation sportive. Le montant sera prélevé sur le budget sport

A accepté le projet de préavis 2020-26 relatif à la cession de deux parcelles à l'AERA et le transmet à la commission aux opérations immobilières du Conseil communal

A décidé de réaliser les travaux nécessaires à la création d'un espace pour chiens sur la parcelle no 276. Ils seront réalisés par le service de la voirie. Les propriétaires de chiens seront informés lors d'un prochain envoi de la taxe communale

A signé la convention entre la Commune et la SATOM concernant le système GastroVert pour la

2 sur 3 10/02/2021 22:32

gestion des restes alimentaires et leur transformation en biogaz

A adjugé à une société un contrat de maintenance du feu piéton de la route d'Evian afin de réduire les pannes et problèmes techniques sur cette signalisation

Dans sa séance du 21 décembre 2020, La Municipalité

A pris connaissance du cahier des charges et du règlement du programme du concours pour un mandat d'étude parallèle concernant l'aménagement de la Place du Marché

A accepté l'offre d'une entreprise pour réaliser le mandat d'étude de variantes pour le tracé et la sécurisation des voies de l'Aigle-Leysin et de l'Aigle-Sépey-Diablerets en ville d'Aigle et sur la place de la Gare

A signé la convention entre la Commune et les Samaritains de la section Aigle-Yvorne concernant l'utilisation de l'ancien local de l'AJA

.

3 sur 3 10/02/2021 22:32